Bureau de la CLE

Vendredi 4 octobre 2024

de 14h30 à 16h30

au Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

ORDRE DU JOUR

1. Avis PLU Roost-Warendin
2. Retours sur les avis : Super-U de Camphin en Pévèle, PLU, …
3. Présentation du tableau de bord
4. Etat d'avancement de l'étude HMUC : analyse des offres
5. Présentation du projet « diagnostic gratuit de votre zone humide »
6. Accompagnements/ présentation de la vidéo de sensibilisation sur les zones humides
7. Questions diverses

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

Dans le collège des élus (4/6 membres) :

- Présidence : Jean-Paul FONTAINE
- Michel DUPONT : Président de la commission "Amélioration des connaissances et partage de la ressource »
- Jean-François DALY : Représentant Cœur d'Ostrevent
- Stéphanie HUGUES : représentante de la CAPH

Dans le collège des usagers (3/3 membres)

- Nicolas DEBRABANT : Chambre d'agriculture
- Jean-Luc GRAS : Chambre d'agriculture
- Jean-Claude LEGRAND : Fédération Nord nature environnement
- Alain SIX : UFC Que Choisir

Dans le collège de l'Etat (2/3 membres)

- FRERE Antoine : Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
- Stéphanie PASQUET : Agence de l'eau Artois Picardie

Invités :

- Adeline LAFONTAINE : coordinatrice SAGE Scarpe aval
- Bruno LAME : Technicien SAGE Scarpe aval
- Aude DOOM : Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC)
- Aurélien THURETTE : représentant la directrice du Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Matthieu HOYAU : Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

- Marie KRAWCZYK : Douaisis agglo (service GEMAPI)

Excusé(e)s :

- Simon LESUR : Représentant du Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Isabelle ZARLENGA : Directrice du Parc naturel régional Scarpe-Escaut

COMPTE-RENDU

Monsieur FONTAINE introduit la séance en indiquant que les présidents de CLE du bassin Artois Picardie ont rencontré le préfet le 2 octobre 2024. Des discussions sur les périmètres EPTB ont eu lieu, notamment vis-à-vis des inondations. Le préfet souhaite que des travaux soient engagés rapidement.

L'enveloppe financière de l'agence de l'eau reste « sanctuarisée » pour 2025. Mais il faut privilégier le financement sur des travaux à mettre en œuvre rapidement. En ce qui concerne les projets bloqués pour des questions foncières, il faut avoir recours à la DUP (Déclaration d'Utilité Publique). Pour cela, un financement est possible pour accompagner les structures à monter des dossiers de DUP. Si cela ne fonctionne pas, il faut mettre ces projets en retrait au profit de projets pouvant être mis en place rapidement. L'objectif est de ne pas geler l'argent de l'AEAP.

Une aide de la Région de 300 000€ a été votée pour acheter des pompes pour le SDIS suite aux inondations.

Monsieur DEBRABANT explique que sur la cote beaucoup de champs sont encore inondés ne permettant pas de pouvoir récolter. Il informe également que sur la commune d'Hasnon, il y a de gros problèmes de qualité de l'eau (eau rouge) dû certainement à l'assainissement collectif.

Adeline LAFONTAINE répond qu'en cas de constat de pollution, l'information peut être remontée aux écogardes.

1) Avis PLU Roost-Warendin

Bruno LAME a analysé la compatibilité du PLU de Roost-Warendin vis-à-vis des documents du SAGE. Il s'avère que ce PLU est exemplaire, car l'ensemble des règles et dispositions sont prises en compte notamment à travers un règlement et document graphique spécifique reprenant les zonages du SAGE.

Cependant, l'équipe technique du SAGE éprouve des difficultés à mettre en œuvre la disposition de compatibilité 4 : « *Afin d'éviter l'urbanisation entraînant la destruction des zones humides au sein de la plaine de la Scarpe et de ses affluents, les documents d'urbanisme (SCoT et à défaut les PLUi, PLU et cartes communales) s'assurent préalablement à toute ouverture à l'urbanisation dans la plaine de la Scarpe et de ses affluents, que le caractère humide n'est pas présent.* »

En effet, pour la commune de Roost-Warendin ainsi que pour d'autres communes, il est difficile de demander une caractérisation de zones humides sur des terrains privés. Concernant, sur la commune de Roost-Warendin, la DDTM se renseignera avant le 18 octobre pour savoir s'il est possible de réaliser une étude zone humide dans le cadre de l'OAP.

M. HOYAU explique qu'il n'est pas possible pour une collectivité comme la CAPH d'assurer des inventaires dans le cadre la modification de son PLUi.

Monsieur FONTAINE indique que la rédaction de la disposition n°4 est ambigüe et pense que la rédaction a été réfléchie lors de l'élaboration sur des parcelles publiques et qu'il faudrait se renseigner sur une éventuelle modification si c'est le cas… Dans le cas de la commune de Roost-Warendin, il est demandé de faire une caractérisation de zone humide dans le cadre de l'OAP si possible, sinon on applique la disposition.

Stéphanie PASQUET alerte sur le fait qu'il faut faire attention aux contentieux entre les collectivités et les porteurs de projet.

Mme HUGUES indique que ce n'est pas aux communes de payer les études sur le foncier privé.

Il est donc proposé de donner un **avis favorable sous réserve** de réaliser une étude de caractérisation de zone humide dans le cadre de l'OAP et de recommander de supprimer les « piscines » dans le règlement.

2) Retours sur les avis : Super-U de Camphin en Pévèle, PLU, …

- **PLU Raches :**

Le bureau de la CLE est informé que le bureau du parc a émis un avis favorable sur le PLU de RACHES sous réserves de prendre en compte les 3 catégories de milieux humides du SAGE et faire référence à la règle 1 relative à la « plaine humide de la Scarpe » et au zonage « plaine de la Scarpe présumée humide » avec la règle sur l'interdiction des plans d'eau.

- **PLU Lallaing :**

Le bureau de la CLE est informé que le bureau du parc a émis un avis favorable avec des propositions de préconisations.

Monsieur FONTAINE contextualise sur le fait que le turn-over (changement d'interlocuteur) chez Auddicé a été défavorable à la révision de ces 2 PLU engendrant une accumulation d'erreurs. L'équipe d'ingénierie complète et complémentaire du Parc est précieuse, car elle permet une relecture bénéfique pointue permettant d'éviter des problèmes en bout de course.

- **Projet de géothermie :**

Suite à l'avis favorable du SAGE Scarpe amont et aval, une autorisation inter-préfectorale a été délivrée à Engie pour 3 ans : https://www.pas-de-calais.gouv.fr/contenu/telechargement/77999/492648/file/AIPA%20ENGIE%20ENERGIE%20SERVICES%20%C3%A0%20LAMBRES%20LES%20DOUAI%20et%20CUINCY.pdf

- **Régularisation du magasin Super U de Camphin-en-Pévèle**

Suite à l'avis défavorable des SAGE Scarpe aval et Marque Deûle, le porteur de projet recherche un autre terrain pour compenser sur le SAGE Scarpe aval.

3) Présentation du tableau de bord

Le tableau de bord (TDB) est en cours de finalisation (90%). Les prochaines dates sont :

- Début octobre : relectures techniques par les partenaires sources des données.
- 7 novembre : Transmission de la V1 du TDB pour relecture élargie
- 21 novembre : Transmission de la version finalisée pour relecture avant CLE
- 6 décembre : validation du TDB en CLE

4) Etat d'avancement de l'étude HMUC : analyse des offres

Adeline LAFONTAINE informe le bureau de la CLE qu'à la suite du lancement de l'appel d'offres concernant l'étude HMUC, une seule candidature et offre a été reçu : SAFEGE. Celle-ci s'élève à **247 200€ TTC** (offre de base de la tranche ferme).

L'agence de l'eau indique qu'il existe une tension sur le marché en ce moment sur les études HMUC, car tout le monde lance ses études en même temps. Ce qui explique le fait que le SAGE Scarpe amont et aval aient reçu qu'une seule offre.

Les avantages de l'offre de SAFEGE sont :

Les moyens humains dédiés à la réalisation de l'étude sont très satisfaisants avec notamment la mobilisation de 10 ingénieurs et experts avec des expériences similaires sur ce type d'étude. Les rôles de chacun dans l'étude sont précisés avec un interlocuteur unique.

N.B : La société SAFEGE a été retenue pour l'élaboration de l'étude HMUC sur le SAGE Scarpe amont ce qui facilitera les échanges entre bassins.

Les inconvénients de l'offre de SAFEGE :

La méthodologie présentée par la société SAFEGE comporte des réserves, notamment sur le traitement des données climatiques à partir de Explore 2070 et la réalisation de 3 débits biologiques sur 3 cours d'eau se situant sur le SAGE Scarpe amont.

Concernant ce dernier point, Monsieur FONTAINE demande qu'il faudrait préciser ces points à SAFEGE. Aurélien THURETTE indique qu'une demande de précisions sera envoyée dans le cadre de l'analyse.

Concernant le budget, si le cout des tranches optionnelles s'avère plus élevé que l'estimation financière, une demande d'avenant devra être demandée à l'agence de l'eau. Néanmoins, M. THURETTE indique que le réseau piézométrique du PNRSE va alléger considérablement la part optionnelle.

Mme LAFONTAINE indique qu'on aura besoin de continuer à suivre ces piézomètres dans le cadre de la révision du SAGE sur les volumes prélevables.

Monsieur FONTAINE demande que ces chiffres soient annoncés en comité syndical du parc.

Monsieur DUPONT demande qu'un courrier d'information soit envoyé aux EPCI afin de confirmer leurs engagements sur le financement de l'étude HMUC, afin de laisser une trace en prévision des élections de 2026.

L'agence de l'eau indique que l'accord pour le financement de l'étude HMUC sera effective au 7 novembre 2024.

Mme PASQUET explique également que dans le cadre du projet AMORCE, les agents de l'AEAP seront formés afin de pouvoir utiliser la modélisation, en fonction des différents scenarii climatiques et de prélèvements.

Information post-réunion : Suite à l'analyse du service financier du marché, la procédure est déclarée sans suite conformément aux dispositions de l'article R2185-1 du Code de la commande publique. En effet, l'offre reçue est supérieure au seuil des marchés à procédures adaptées. Le marché va donc être relancé avec une procédure de marché formalisé.

5) Présentation du projet « diagnostic gratuit de votre zone humide »

Les critères de ce projet ont changé, à savoir :

- Périmètre : les milieux humides à restaurer du SAGE Scarpe aval, hors usage agricole
- Surface du site > 1 ha
- Foncier privé (pers. morales et physiques)
- Limite : 10 sites ou 50 ha

Les courriers aux 193 propriétaires ont été envoyés ce vendredi 4 octobre. L'appel à candidature a lieu jusqu'au 31 décembre 2024.

Informations et inscriptions sur : https://www.sage-scarpe-aval.fr/diagnostic-gratuit-de-votre-site-en-zone-humide

6) Accompagnements/ présentation de la vidéo de sensibilisation sur les zones humides

- **STEP Wallers :**

Monsieur LEGRAND demande où en est le projet de station d'épuration (STEP) sur Wallers, cela fait des années que cela dure ? Mme LAFONTAINE répond qu'elle n'a pas d'information de NOREADE, mais

qu'elle a repris contact avec eux, notamment dans le cadre de la convention en cours (2021-2025) entre le parc et Noréade.

Monsieur DUPONT indique qu'une convention similaire existe dans l'avesnois, il n'y a donc pas de raison que cela ne fonctionne pas en Scarpe-Escaut.

Concernant la STEP de Wallers, Monsieur DUPONT indique qu'elle est toujours indiquée dans le programme prévisionnel des interventions (PPI). Mais il y a une réduction de la cadence des investissements, notamment dû aux problèmes du coût de l'énergie. Cependant, Monsieur DUPONT va se renseigner.

L'Agence de l'eau précise que l'agglomération d'assainissement de Wallers fait partie du plan d'action « temps de pluie » lancé suite au jugement des données de l'année 2016. Elle est en cours de conformité réseau à ce titre en 2023.

Information post-réunion : L'arrêté préfectoral précisant le plan d'action est disponible sur le site de la DDTM ici : SKM_28723031317050 (nord.gouv.fr)

Monsieur HOYAU indique également qu'il souhaite plus d'informations de la part de NOREADE.

- **Vidéo « zones humides » :**

Vous pouvez voir la vidéo en cliquant sur la photo ci-dessous :

Plus de 1600 vues : retour très positif !

Didier SIX propose des formations. Il y en a eu une sur l'économie de l'eau.

Monsieur FONTAINE remercie Adeline et Bruno, ainsi que l'équipe du Parc et les anciennes animatrices pour le travail réalisé.

Vu la charge de travail importante, il était primordial d'avoir un binôme, ce qui permet aujourd'hui de déployer le programme d'actions du SAGE.

Il va falloir continuer à travailler pour rendre le SAGE accessible au plus grand nombre, notamment le grand public, car « le maire ne sait pas faire ».

7) Questions diverses

Adeline LAFONTAINE informe que l'AEAP demande qu'un avenant à la convention pour 6 mois soit envoyé avant le 15 octobre.

L'AEAP indique que ce prolongement permettra de poursuivre les modalités de financement actuelles. Puis une convention de 3 ans débutera à partir de juillet 2025 sur base du 12ème programme.

Prochain rendez-vous :

- **11 octobre : SMAPI Rando**
- **14 novembre : académie de l'eau au Louvre-Lens**
- **22 novembre à 14h00 : Bureau à Wallers**
- **6 décembre à 9h30 : CLE à la salle des fêtes de Landas**

Annexes

Présentation générale de la réunion